

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-331

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCHINA à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 11 juillet 2025	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2025-331

Désignation du Directeur/trice de la Régie du Stade Atlantique - Décision - Approbation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La création d'une régie dotée de l'autonomie financière pour l'exploitation du Stade Atlantique Bordeaux Métropole, ainsi que celle du poste de Directeur/trice de cette régie (cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, filière technique – catégorie A), ont été approuvées par la délibération n° 2025-222 du 6 juin 2025. En application de l'article L. 2221-14 du CGCT et de l'article 14 des statuts de la régie, la Présidente propose que M. Julien Cottin soit désigné/e Directeur de la Régie.

Conformément à l'article R. 2221-73 du CGCT, la rémunération du Directeur de la régie est fixée par l'organe délibérant de la collectivité. Il convient dès lors de déterminer les modalités de cette rémunération, sur la base des fonctions exercées, du niveau de responsabilité et du cadre d'emplois de référence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole :

VU l'article L. 2221-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles R. 2221-1 et suivants du CGCT, et notamment l'article R. 2221-73 de ce même code,

VU les statuts de la régie « Stade Atlantique Bordeaux Métropole » adoptés par délibération n° 2025-238 du 6 juin 2025, et notamment son article 14 relatif à la nomination du directeur de la régie,

VU la délibération n° 2025-222 du Conseil métropolitain du 6 juin 2025 portant création d'emplois permanents dans le cadre du projet de régie pour la gestion du Stade Atlantique Bordeaux Métropole,

VU les dispositions RIFSEEP de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un/e Directeur/trice de la régie afin d'assurer son fonctionnement,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la rémunération de l'intéressé/e conformément à l'article R. 2221-73 du CGCT,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du conseil d'exploitation du 19 juin 2026,

DÉCIDE

Article 1 : de nommer M. Julien Cottin directeur de la Régie « Stade Atlantique Bordeaux Métropole » à compter de l'adoption de la présente délibération, avec une prise de fonction effective à compter du 1er août.

Article 2 : de fixer la rémunération de M. Julien Cottin selon les dispositions applicables aux agents publics, sur la base du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, catégorie A, et des responsabilités exercées dans le cadre de la direction de la régie.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à réaliser toutes démarches et actes administratifs nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés – Désignation effectuée.

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,